



Frais d'agence illogiques (ou non?)

Par **Hagane**, le **23/09/2009** à **23:40**

Bonjour,

j'aimerais votre aide concernant la procédure de bail. J'emménage dans l'appartement d'un ami qui ne s'en sert qu'une semaine par mois. Je souhaite être inscrite sur le bail, selon l'agence les frais de rédaction de bail s'élèvent à 220 € soit la moitié du loyer. Soit. En plus de ces frais, l'agence me demande une caution et l'assurance que mes parents seront garants, ce que je trouve illogique puisque mon ami paye la totalité du loyer (je lui règle ma part) et il l'a bien stipulé à l'agence. Je n'ai donc logiquement pas besoin de garants ni de caution car il y en a déjà eu, non? Ainsi, pour un bail de 50-60 pages et quelques signatures je dois déboursier 220€ de frais de rédaction ainsi qu'une caution à hauteur du loyer soit 445 € simplement pour être colocataire de l'appartement. Est ce normal ?

Je vous remercie à l'avance pour votre aide !

Bonne soirée.